

Paris, le 1er juillet 2019

## **Organismes de gestion collective : rapprochons-nous !**

**Mise en concurrence des organismes de gestion de droit, nouveaux entrants numériques, développement d'intermédiaires, intérêt des Gafan pour ce qui est devenu un marché... l'univers de la gestion des droits vit depuis quelques années un profond bouleversement.**

Ces évolutions bousculent un secteur qui depuis des décennies pouvait légitimement se sentir protégé. Pourtant, à l'instar de nombreux autres domaines, la gestion des droits, qui pèse environ 12 milliards d'euros dans le monde, s'exerce désormais sous la menace d'une disruption à grande échelle.

Deux exemples suffisent à illustrer ce bouleversement :

- L'investissement de Google Ventures dans Kobalt Music, intermédiaire qui promet aux créateurs de simplifier la gestion de leurs droits et dont l'ambition va désormais bien au-delà ;
- L'association de PPL, société anglaise commune aux artistes-interprètes et aux producteurs phonographiques, avec PRS, société anglaise d'auteurs et compositeurs, pour mutualiser leurs activités de collecte.

Face à cela nous évoluons en France dans un système notablement morcelé, avec près de 30 organismes distincts ! Un éparpillement et une complexité dont profitent largement nos concurrents. Ainsi, dans le domaine musical, un artiste-producteur, également auteur-compositeur, doit adhérer et suivre ses droits auprès de 4 sociétés différentes.

C'est un système féodal !

Il est impératif de se rapprocher au plus tôt pour offrir de nouvelles solutions aux créateurs, simplifier leur parcours de titulaires de droits, mutualiser nos moyens pour réaliser des économies d'échelle, créer des offres de services utiles à nos membres, etc.

L'Adami a conclu dès 2016 un accord de rapprochement avec la Spedidam. Les premières répartitions communes auront lieu dans les prochains jours. Nous avons entamé des discussions informelles avec la Sacem et Audiens pour simplifier les démarches des auteurs compositeurs interprètes. Nous nous sommes régulièrement exprimés publiquement pour de telles actions. Nous avons conscience que ce n'est pas suffisant. C'est pourquoi nous accueillons avec intérêt les déclarations d'Emmanuel de Buretel, président de la SPPF, qui se prononce clairement dans ce sens.

**L'Adami appelle solennellement l'ensemble de ses partenaires à lancer une initiative commune, dès la rentrée. Cette initiative pourrait prendre la forme d'un rapport indépendant sur les pistes de rapprochement à poursuivre, techniques, juridiques et économiques.**

**La gestion collective s'appuie sur des valeurs que nous tenons à préserver. Représentants des créateurs, notre devoir est d'oser à leurs côtés.**

**Contact presse :**  
Benjamin Sauzay  
[bsauzay@adami.fr](mailto:bsauzay@adami.fr)  
07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur [www.adami.fr](http://www.adami.fr)



L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout le long de leur carrière.  
De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons  
leur travail en France et dans le monde.

Conformément à la législation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez de droits, dont ceux de l'accès, la rectification, la suppression de ces données, et d'un droit d'opposition à leur traitement, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Adami – 14-16 rue Ballu – 75311 Paris cedex 09.